



71

## Si vous venez au Centre des Finances Publiques aujourd'hui, c'est que vous avez besoin d'un service...

Car vous ne le savez peut-être pas mais l'administration des Finances, c'est **plus de 24 millions de réceptions dans l'année** (*tous modes de contacts confondus*). Les campagnes déclaratives et de paiements constituent des moments forts : ainsi **5,4 millions de personnes ont été reçues pendant la campagne 2016 d'impôt sur les revenus et 9 millions pendant les campagnes d'avis**. Durant la même période, notre administration a reçu 10 millions d'appels téléphoniques rien que sur les plate-formes.

**Guidés par une réduction aveugle des dépenses publiques, les gouvernements successifs, en misant presque exclusivement sur l'administration numérique, ont mis en péril une mission d'accueil et de renseignements des citoyens en matière de finances publiques.**

**Or, en 2016, en Saône et Loire, c'est, au total, 67 970 citoyens qui sont venus ou ont téléphoné dans les centres des finances publiques uniquement durant la campagne déclarative d'impôt sur les revenus !**

Ces chiffres démontrent l'utilité de nos services lorsque vous sollicitez un renseignement, une aide, une information puis, parfois, un délai de paiement !

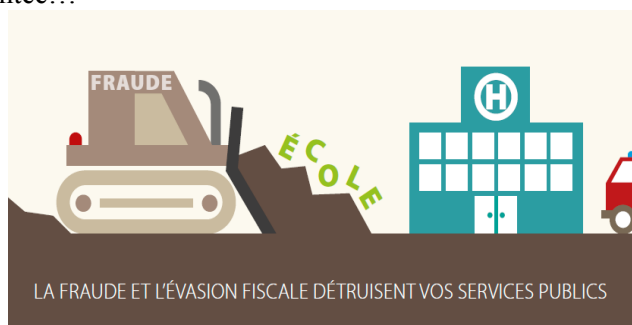
**Or, il y a eu la crise, la dette, l'austérité...**

Les services publics ne sont pas responsables de ces phénomènes économiques qui plongent de nombreux concitoyens dans la difficulté et la précarité.

**Mais cela n'empêche pas les gouvernements successifs d'utiliser les services publics comme des variables d'ajustements afin, soi-disant, de réduire les dépenses publiques.** L'Etat supprime un maximum de services publics et de postes de fonctionnaires alors que, les faits l'ont prouvé, les services publics servent d'amortisseurs sociaux aux effets néfastes de la crise. Ainsi, **l'administration des finances publiques, depuis le début des années 2000 a supprimé plus de 30 000 emplois...sans que la situation des finances publiques ne s'en trouve améliorée.** Bien au contraire.

Mais l'administration des finances publiques ne vous paraît-elle pas la mieux armée pour contribuer au rétablissement des finances publiques ? Notre mission est de **contrôler la dépense publique, de lutter contre la fraude (estimée à 100 milliards d'euros) et l'évasion fiscale**, en allant chercher l'argent là où il se trouve.... Aujourd'hui, le patronat et les entreprises profitent, sans contrepartie, de tout un dispositif d'exonérations, aides, allègements fiscaux et sociaux (évalué à plus de 200 milliards par an) sans que la situation ne s'en trouve améliorée. **L'efficacité de ces mesures est donc plus qu'incertaine alors qu'elles pèsent de plus en plus sur les finances publiques !**

**Où est donc passé l'argent ?** Pas dans l'emploi...Ni dans les salaires pour les salariés des entreprises...ni dans l'investissement ! Un début de réponse ? Dans la même période, la part des dividendes (versée aux actionnaires) dans la valeur ajoutée a fortement augmentée...



**Aujourd'hui, par des choix politiques, l'existence de centres des finances publiques offrant des services de proximité est menacée.**

**Et par quoi remplacera-t-on le service public des finances « gratuit et accessible » à tou(te)s ?** Par des cabinets d'experts-comptables ? Des notaires ? Des banquiers ? Des conseillers fiscaux ? Disponibles, à votre écoute, compréhensifs pour peu que vous mettiez la main au portefeuille !

Or l'avenir pourrait s'écrire ainsi. Les suppressions d'emplois vont encore s'accroître et des services vont se départementaliser, créant ainsi des conditions d'accueil et de travail de plus en plus tendues. A terme, il sera alors aisé pour nos ministres et directeurs de conclure que notre administration n'est plus en mesure d'assurer ses missions.

**Et vous, usagers, vous serez gentiment reconduits vers la sortie et vers internet...**

**En attendant, pour vous cela signifie :**

- des files et des temps d'attente qui s'allongent...
- une écoute et une disponibilité qui se réduisent alors que la législation ne cesse de se complexifier et que les difficultés économiques et sociales s'aggravent ;
- un accès au service public qui se restreint avec la disparition des trésoreries et des services ;
- la remise en cause de l'égalité de traitement notamment à cause de l'obligation numérique et de la concentration des services.



## **Alors que faire ?**

### **Supprimer l'impôt ?**

#### **Il faut être très riche pour pouvoir se passer de l'impôt.**

Sans lui, qui aurait les moyens d'assurer seul sa sécurité, de se soigner, d'éduquer ses enfants, de construire ses propres routes, d'accéder à la culture ?

L'impôt permet de ne pas dépendre de la charité pour accéder à des besoins essentiels. Il garantit au plus grand nombre de vivre dignement.

Toutefois pour être juste, le système fiscal doit prendre en compte les capacités de chaque citoyen. Il permet ensuite de redistribuer ces richesses collectées à l'ensemble de la population en fonction de ses besoins.

Pour ce faire, il faut en finir avec la réduction aveugle des dépenses publiques. Elle pénalise les plus fragiles qui ont besoin de meilleurs services publics. Elle prive les entreprises d'investissements publics essentiels à leur développement. Ces politiques d'austérité hypothèquent tout retour à la croissance, accentuent le chômage et la pauvreté.

Partons des besoins et cherchons des moyens pour les financer. Beaucoup de dépenses publiques sont des investissements rentables économiquement (recherche, éducation...).

Une véritable réforme de l'impôt est possible et nécessaire. Elle pourrait permettre de dégager des recettes supplémentaires, tout en faisant peser une fiscalité moins lourde sur la majorité de la population.

### **Instaurer le prélèvement à la source ?**

**Une fausse bonne idée.** Cette mesure ne rendra pas le système fiscal plus juste.

La retenue à la source n'est qu'un moyen de recouvrement. Si le système fiscal est injuste aujourd'hui avec les méthodes de recouvrement actuelles, il sera aussi injuste avec la retenue à la source demain.

#### **Alors peut-être que cela vous dispensera de faire des déclarations de revenus ?**

Là aussi le prélèvement à la source ne changera rien. Si l'administration fiscale peut avoir une connaissance automatique des salaires grâce au recoupement avec la déclaration de l'employeur, elle ne peut avoir connaissance des changements de situation de famille, des déductions fiscales dont pourrait bénéficier le contribuable (frais de garde d'enfant, travaux dans l'habitation, cotisation syndicale...). De plus un certain nombre de revenus ne peuvent être connus de l'administration (par exemple les revenus locatifs).

La retenue à la source ne dispensera donc pas d'une déclaration de revenus annuelle comme aujourd'hui.

#### **Au moins la retenue à la source simplifiera le paiement de l'impôt ?**

Non pas vraiment. La retenue à la source n'amènera pas de bénéfice par rapport au dispositif de la mensualisation. Au contraire, aujourd'hui le contribuable peut choisir entre un paiement en trois fois ou un paiement mensuel. Avec la retenue à la source on perdra cette liberté de choisir le mode de recouvrement le plus adapté pour chacun.

**Aujourd'hui les agents des Finances Publiques luttent pour la défense des services publics, de leurs emplois et pour plus de justice fiscale et sociale !**